

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le six novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Chastel-Nouvel, s'est réuni dans la salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGONHE Maurice Maire.

Présents : BERGONHE Maurice Maire - BRUNEL Didier, CALMELS Florence, DELRIEU Chantal Adjointes - BARDOU Jean-Denis, BARNIER Gisèle, BLANC Gilbert, DELOR Jean-Luc, GERVAIS Michel, LOPES David, PRUNET Arnaud, SARTRE Brigitte, TROCELLIER Eric Conseillers Municipaux.

Par procuration(s) : ALLE Jean-Louis donné pouvoir à BRUNEL Didier
DURAND Stéphanie donné pouvoir à BERGONHE Maurice

Madame DELRIEU Chantal est élue secrétaire de séance

1 - Rachat concession cimetièrè

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des courriers de Monsieur et Madame AUGUSTIN Antoine et Monsieur et Madame CALABRESE Michel ayant achetés une concession au cimetière et que suite à leurs déménagements désirent les rétrocéder à la Mairie

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les rétrocessions est autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents concernant ces dossiers.

Voté à l'unanimité

2 - Location garage de l'église

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le garage de l'église est libre et propose de le relouer pour un montant de 20 € (vingt euros).

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de le louer pour un montant de 20€ mensuel.

Voté à l'unanimité

3 - Virements de crédits

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivant sur le budget de l'eau.

- Compte :	6411	- 15 000 €
-	6215	+ 15 000 €

Sur le budget de la commune :

- Compte	2315-22	+ 14 300 €
- Compte	238-66	- 5 000 €
- Compte	1323-22	+ 9 300 €

Voté à l'unanimité

4- Subvention amendes de polices

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général N°08-1554 du 5/11/2008 indiquant qu'une dotation de 295,00 € provenant des produits des amendes de polices relatives à la circulation routière, peut être affectée à la commune.

Le coût total de cette opération est d'un montant de 678,65€, le montant de la dotation affectée 295,00€, la participation communale de 383,65€.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette dotation et s'engage à faire exécuter les travaux : Signalisation horizontale (marquage, stop, cédez le passage).

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus